



LIFESAVING SOCIETY®
SOCIÉTÉ DE SAUVETAGE

The Lifeguarding Experts
Les experts en surveillance aquatique

Société de sauvetage Canada
2420, rue Bank, M012, Ottawa, Ontario K1V 8S1
Téléphone : 613-746-5694
Courriel : experts@lifesaving.ca Site Web : www.lifesaving.ca

Bulletin d'information

Exploitation des installations aquatiques dans un contexte de COVID-19

Recommandations sur la formation du personnel

Date de publication – 15 mai 2020

Révisions surlignées en jaune – 14 juin 2021

Contexte

La pandémie de la COVID-19 a suscité des questions et des inquiétudes quant à un risque d'exposition au virus lors de la réouverture des installations aquatiques. Ce bulletin d'information est destiné à fournir des directives aux propriétaires et aux opérateurs d'installations aquatiques sur la formation du personnel en vue de la réouverture progressive et l'exploitation des installations aquatiques pendant la pandémie de COVID-19.

Les orientations contenues dans le présent document sont fondées sur l'avis d'experts et des résultats de recherches basées sur les faits provenant de nombreux organismes de santé fiables au Canada et dans le monde. Ces recommandations doivent être adaptées en fonction des directives de la santé publique de votre région.

La Société de sauvetage continue de réévaluer les risques pour la santé publique sur la base des meilleures données probantes disponibles au fur et à mesure que la situation de la COVID-19 évolue. Ces recommandations seront mises à jour dès que des informations supplémentaires seront disponibles. Veuillez suivre les directives additionnelles en matière de formation concernant les programmes de la Société de sauvetage et le renouvellement des certifications.

Les objectifs visés par les recommandations sur la formation du personnel, dans le cadre d'une réouverture progressive des installations aquatiques, sont les suivants :

- Minimiser le risque de transmission de la COVID-19 dans les installations aquatiques publiques entre le personnel et le public.
- Veiller à ce que les surveillants-sauveteurs et l'ensemble du personnel aquatique soient prêts et en mesure d'assurer une surveillance sécuritaire et efficace pendant la réouverture progressive et le retour à la programmation complète de l'installation aquatique.

Mise en application

Après une absence prolongée du travail, le personnel aquatique doit être prêt à assurer efficacement la surveillance sécuritaire du public participant aux activités aquatiques en minimisant le risque de transmission de la COVID-19.

Les employeurs sont responsables de la santé et de la sécurité de leur personnel, c'est pourquoi de nouveaux protocoles devraient être mis en place pour minimiser le risque de transmission de la COVID-19. Le personnel aquatique doit être formé et compétent dans les nouveaux protocoles avant la réouverture des installations aquatiques. Les propriétaires et les opérateurs d'installations aquatiques devraient :

- Mettre en place des stratégies visant à réduire le risque de transmission de la COVID-19. Tous les employés doivent être formés sur les nouvelles politiques d'évaluation et de contrôle de la sécurité sur le lieu de travail ainsi que sur les protocoles spécifiques à la COVID-19, y compris les concierges, commis de bureau et le personnel de surveillance et sécurité.
- Tenter de réduire au minimum le temps de formation du personnel en présentiel. Utiliser d'autres méthodes de formation ou d'apprentissage mixte (par ex. formation en ligne, logiciels de conférences en ligne, autoapprentissage) combinées à une formation en présentiel qui respecte les consignes de la santé publique au besoin.
- En ce qui a trait à la formation en présentiel, les employeurs devront revoir l'aménagement de l'espace de travail afin de maintenir en tout temps une distance physique entre les employés, y compris pendant les pauses. Cela pourrait avoir comme résultat, un plus grand nombre de séances de formation avec toutefois moins de salariés présents.
- La Société de sauvetage reconnaît que des interventions de sauvetage nécessitent des contacts. Les candidats doivent maintenir une distance de 2 m en tout temps, et, lorsqu'un contact est requis, seulement les items requis pour la certification pourront être pratiqués et démontrés. Les méthodes qui requièrent le moins de risque devront être utilisées pour les items qui normalement nécessitent des contacts, en suivant cet ordre :
 1. Pas de contact, en maintenant une distanciation physique (ex. auto-soins ou avec une aide de sauvetage),
 2. Avec un mannequin de RCR (avec poumons pour l'entraînement à sec), et avec un mannequin de sauvetage (pour la partie aquatique),
 3. Avec une personne de la bulle familiale et habitant à la même adresse (planifier avec des personnes avec qui il est permis d'être à moins de 2 m du candidat),
 4. Avec un ou des partenaires de formation (en dyade ou avec un groupe de trois personnes qui s'exerceront de manière exclusive durant toute la durée du cours et lors d'un examen de requalification afin de limiter les contacts entre les participants) qui porteront un masque de procédure médicale de qualité lorsque hors de l'eau ou dans la partie peu profonde (si le masque devient mouillé, il n'est pas efficace). Un partenaire de formation pourrait aussi être utilisé lors d'un sauvetage avec contact où la victime ne peut être substituée par un mannequin de sauvetage (ex. victime immergée).

- Élaborer des plans de formation pour réactiver le personnel qui revient au travail, afin que le personnel de surveillance aquatique soit en mesure d'effectuer avec succès les interventions de sauvetage après une absence prolongée du travail.
- Élaborer un calendrier de requalification pour le personnel aquatique dont les certificats sont échus ou sont sur le point de l'être.
- Lors de la formation du personnel au moment du retour, les éléments suivants doivent être inclus :
 - Réviser les plans de sécurité des installations adaptés à la COVID-19.
 - Réviser les protocoles d'exploitation des installations adaptés à la COVID-19, y compris les protocoles de désinfection, l'utilisation des installations et les modifications apportées aux programmes.
 - Réviser les exigences liées à la COVID-19 pour le personnel en matière de santé et de distanciation physique.
 - Réviser les mesures de distanciation physique pour les usagers au sein de l'installation aquatique.
 - Mener une évaluation de la capacité du personnel aquatique à être prêt à intervenir lors d'un sauvetage (Annexe A).
 - Réviser les procédures d'intervention liées à la COVID-19 en ce qui a trait au sauvetage dans l'eau (Annexe B).
 - Réviser les pratiques liées à l'éducation à la sécurité et l'application des règles (Annexe C).
 - Réviser les procédures d'intervention liées à la COVID-19 en ce qui a trait aux premiers soins et à la réanimation.
 - Réviser les politiques liées à la COVID-19 en ce qui a trait aux équipements de protection individuel (ÉPI) pour tout le personnel aquatique et le personnel de l'installation.
 - Mettre les moniteurs à jour concernant les lignes directrices sur le programme de formation en lien avec la COVID-19 (Annexe D).
- Documenter toutes les formations.
 - Les dossiers doivent comporter la date, le nom et la signature de tous les membres du personnel qui reçoivent une formation.

Équipement de protection individuel (ÉPI) pour le personnel aquatique :

Les sauvetages et les interventions des surveillants-sauveteurs peuvent constituer une source de transmission de la COVID-19. La prévention et le contrôle des infections pendant les sauvetages sont essentiels pour prévenir ou limiter la transmission.

- Désigner dans la mesure du possible un membre du personnel pour diriger les opérations de premiers soins et de réanimation. Les sauveteurs dans l'eau ont ainsi le temps de se sécher et d'enfiler leur ÉPI avant de continuer à administrer des soins aux victimes.
- Limiter l'accès aux salles de premiers secours au personnel essentiel.
- Le personnel de l'installation doit porter, lors des interventions à moins de 2 m, un masque approprié et une protection oculaire afin de réduire le risque de transmission de la COVID-19.

Directives pour la formation du personnel à la surveillance aquatique, les premiers secours et la réanimation

Des protocoles spécifiques devraient être élaborés pour tous les sauvetages afin de garantir que les interventions des surveillants-sauveteurs ne sont pas une source de transmission de la COVID-19. En outre, des protocoles spécifiques devraient être élaborés pour le personnel aquatique lorsqu'il communique avec le public à des fins d'éducation à la sécurité et lorsqu'il fait appliquer les règles de l'installation.

- Le personnel au moment du retour doit être évalué pour sa capacité à être prêt à intervenir lors d'une situation d'urgence et à recevoir une formation spécifiquement sur la COVID-19 qui doit au minimum comprendre :
 - La mise à jour des exigences spécifiques des installations pour les protocoles de distanciation physique et de désinfection en situation de COVID-19.
 - La mise à jour des protocoles de sauvetage dans l'eau et des interventions des surveillants-sauveteurs en situation de COVID-19.
 - La mise à jour des protocoles de premiers soins et de réanimation en situation de COVID-19.
- Pratiquer une approche universelle à l'égard de toutes les victimes nécessitant une aide.
- Au cours de la formation, chaque employé doit recevoir son propre ÉPI et son matériel de premiers secours (par exemple, masque de poche, gants ou désinfectant pour les mains) ainsi que ;
 - Suivre les recommandations en matière d'hygiène des mains.
 - Pratiquer la distanciation physique et porter un masque de protection/couverture du visage.
 - Veiller à ce que les surveillants-sauveteurs qui se déplacent sur la promenade, sur la plage ou sur le quai exerce une distanciation physique avec les baigneurs et les membres du personnel ou portent un masque de procédure médicale de qualité et une protection oculaire lorsque la distanciation n'est pas possible.
- Éviter tout contact entre personnes lors des évaluations de compétences en matière de premiers secours ou de réanimation ou lors de l'entraînement.
 - Lors des entraînements et de la formation, le recours à la respiration artificielle dans l'eau ou l'évaluation des victimes est à éviter pour le moment. Suivre les directives du bulletin d'information – [Recommandations sur les premiers secours et la réanimation de la Société de sauvetage](#) et les adaptations pour la pratique des habiletés de sauvetage pour la COVID-19.
 - Désinfecter tout le matériel de formation selon les directives [du bulletin d'information nettoyage, décontamination et gestion de la qualité de l'eau dans les installations aquatiques](#) de la Société de sauvetage.
- Assurer dans la mesure du possible la surveillance et le balayage visuel à partir d'une station de surveillance surélevée pour favoriser la distanciation physique.
 - Après chaque rotation, le surveillant-sauveteur doit nettoyer les garde-corps, les bras de la chaise et les surfaces touchées par son prédécesseur sur la station de surveillance et pratiquer l'hygiène des mains.

Définitions

- **À jour** : Un brevet dont la date d'émission ne dépasse pas deux ans à partir de la date de certification. L'exception étant les brevets de premiers secours qui sont de 3 ans à partir de la date de certification.
- **Assistant-sauveteur** : Personne désignée par le propriétaire ou l'opérateur pour aider un sauveteur national à surveiller la sécurité des baigneurs dans une piscine ou au bord de l'eau.
- **Baignade récréative** : Toute période où les activités des baigneurs dans la piscine ne sont pas encadrées et qu'un baigneur n'est pas sous la supervision ou la direction d'un entraîneur ou d'un moniteur. Ces périodes peuvent inclure, notamment, des événements tels que les fêtes d'anniversaires, les camps de jour, la nage libre en couloir, les bains libres, les locations, les bains pour adolescents, etc.
- **Coronavirus** : Les coronavirus sont une grande famille de virus qui peuvent provoquer des maladies chez les animaux comme les êtres humains. Chez l'homme, plusieurs coronavirus sont connus pour provoquer des infections respiratoires allant du simple rhume à des maladies plus graves telles que le syndrome respiratoire du Moyen-Orient (MERS) ou le syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS). Le coronavirus le plus récemment découvert est celui qui est à l'origine de la maladie COVID-19.
- **COVID-19** : La COVID-19 est une maladie infectieuse causée par un nouveau coronavirus récemment découvert. Ce nouveau virus et cette maladie étaient encore inconnus avant l'épidémie qui a débuté à Wuhan, en Chine, en décembre 2019. Depuis janvier 2020, la COVID-19 a été déclarée comme une pandémie affectant les pays du monde entier.
- **Installation aquatique** : Toute piscine, pataugeoire, parc aquatique, plage ou autre endroit où le grand public est admis aux fins de natation, de baignade, de plongée ou de sports aquatiques.
- **Moniteur ou entraîneur aquatique** : Personne qui détient un brevet Sauveteur national à jour ainsi qu'une qualification reconnue comme moniteur aquatique.
- **Opérateur** : Personne formée désignée par le propriétaire à titre de responsable de l'exploitation quotidienne d'une installation aquatique.
- **Piscine** : Bassin intérieur ou extérieur construit artificiellement, recouvert de béton, de fibre de verre, de vinyle ou d'un matériau similaire dans lequel les personnes peuvent nager, se baigner ou plonger.
- **Plage** : Rivage extérieur artificiel ou naturel longeant un plan d'eau, pouvant inclure des quais ou des jetées, pouvant être utilisé pour des activités aquatiques telles que la baignade, la natation, la plongée ou les sports aquatiques.
- **Propriétaire** : Personne ou corporation propriétaire d'une installation aquatique.
- **Sports aquatiques** : Peut inclure la plongée sous-marine et avec tuba, la natation compétitive, le sauvetage sportif, la plongée, la nage synchronisée, le water-polo, etc.

- **Surveillance aquatique** : Cela signifie que le surveillant-sauveteur effectue un balayage visuel actif de sa zone pour s'assurer que les baigneurs dans la piscine restent hors de danger. Lors de la surveillance aquatique, les surveillants-sauveteurs doivent être vigilant et se trouver dans l'enceinte de la piscine ou sur la plage et en service.
- **Surveillant-sauveteur** : Personne titulaire d'un certificat Sauveteur national à jour de la Société de sauvetage et étant nommée par le propriétaire ou l'opérateur pour assurer la supervision de la sécurité des baigneurs lorsqu'ils sont sur la promenade ou la plage, ou dans l'eau.

Références

- International Liaison Committee on Resuscitation (ILCOR) *COVID-19 infection risk to rescuers from patients in cardiac arrest*. Web: March 30, 2020
- Lifesaving Society Canada, Ontario Branch. *Cleaning, decontamination, and safe water management of aquatic facilities*. April 29, 2020
- Lifesaving Society Canada. *COVID-19 Facility Operations: Recommendations for Progressive Reopening*.
- Lifesaving Society Canada. *COVID 19 Aquatic Facility Maintenance: Cleaning, decontamination, and safe water management of aquatic facilities*.
- The Public Service Alliance of Canada. *COVID-19: Your rights at work *UPDATED** Web: April 9, 2020.
- Centers for Disease Control and Prevention. *Reopening Guidance for Cleaning and Disinfecting Public Spaces, Workplaces, Businesses, Schools, and Homes*. Web: April 2020
- Centers for Disease Control and Prevention. *Guidance for Administrators in Parks and Recreational Facilities*. Web: April 2020.
- Centers for Disease Control and Prevention. *Interim Guidance for Emergency Medical Services (EMS) Systems and 911 Public Safety Answering Points (PSAPs) for COVID-19 in the United States*. Web: April 2020.
- Centers for Disease Control and Prevention. *CDC's Healthy Swimming website*: Web: April 20, 2020.
- Centers for Disease Control and Prevention. *Resources for Parks and Recreational Facilities*: Web: April 11, 2020.
- Centers for Disease Control and Prevention. *Visiting Parks and Recreational Facilities*: Web: April 10, 2020.
- The Global Attraction Industry (IAAPA) *COVID-19 Reopening Guidance Considerations for the Global Attractions Industry* First Edition, May 1, 2020
- European Resuscitation Council *COVID-19 Guidelines* April 24, 2020
- Emergency Cardiovascular Care Committee and Get with the Guidelines®-Resuscitation Adult and Pediatric Task Forces of the American Heart Association. *Interim Guidance for Life Support for COVID-19*: Web: April 11, 2020.
- Royal Life Saving Society Australia. *COVID-19 Pandemic and the Case for Re-opening Aquatic Centres and Swim Schools* Web: April 30, 2020.

Approbations

- Approuvé par le conseil d'administration le 15 mai 2020.
- Mise à jour approuvé par le conseil d'administration le 28 mai 2020.
- Mise à jour approuvée par le conseil d'administration le 14 juin 2021.

Avertissement

Les normes de sécurité nationales de la Société de sauvetage Canada sont établies à la lumière des recommandations de coroners et des plus récents résultats de la recherche, et reflètent les meilleures pratiques du secteur de l'aquatique au moment de leur publication.

À l'ère de la COVID-19, qui évolue rapidement, la Société de sauvetage Canada continuera de mettre à jour les bulletins d'information liés à la COVID-19 au fur et à mesure que les résultats les plus récents de la recherche seront disponibles. L'information contenue dans ce document ne remplace ni ne supprime les directives énoncées par les autorités de santé locales, provinciales/territoriales ou fédérales.

Annexe A

Recommandations relatives à l'évaluation de la capacité à intervenir lors d'une situation d'urgence

Les recommandations relatives à l'évaluation de la capacité à être prêt à intervenir lors d'une situation d'urgence ne remplacent en aucun cas l'examen de requalification des détenteurs des brevets Sauveteur national ou les brevets de secourisme. Le but de ces recommandations est de fournir des conseils aux propriétaires et aux opérateurs d'installations aquatiques lors du retour au travail du personnel.

Utilisez des méthodes de formation et/ou d'apprentissage mixte pour former le personnel à leur retour. Privilégiez l'apprentissage à distance pour ce qui est des protocoles spécifiques à la COVID-19 développés pour gérer le fonctionnement et les opérations de votre installation.¹ Nous vous invitons à suivre les lignes directrices élaborées au sein de votre communauté concernant la réouverture des services.

Justification

Après une longue période d'absence du travail, le personnel aquatique doit être prêt à exercer la surveillance aquatique dans un contexte de pandémie.

Stratégies

1. Les propriétaires et les opérateurs doivent évaluer les compétences et les aptitudes spécifiques aux besoins de l'installation.
2. Les recommandations relatives à l'évaluation de la capacité à intervenir lors d'une situation d'urgence donnent un exemple de compétences et aptitudes que pourraient exiger les propriétaires et opérateurs envers le personnel afin qu'ils puissent effectuer des sauvetages avec succès au sein de l'installation lorsqu'ils sont appelés à le faire.
3. Examiner les critères d'évaluation avec le personnel avant que l'évaluation n'ait lieu, ainsi que les mesures correctives qui seront mises en place si les résultats de l'évaluation ne sont pas satisfaisants.
4. Documenter toutes les évaluations de retour au travail du personnel. Les dossiers doivent comporter la date, le nom et la signature de tous les membres du personnel qui reçoivent une formation.
5. Veiller à ce que les candidats démontrent les interventions qui exigent le moins de risques lorsqu'il démontre des interventions de sauvetage avec contact.
6. Veiller à ce que les candidats respectent les exigences en matière d'intervention adaptée en situation de COVID-19 tout au long des étapes d'évaluation et que l'équipement soit nettoyé et/ou désinfecté de manière appropriée.

Exemple d'évaluation pour surveillant-sauveteur et assistant surveillant-sauveteur* en piscine

Le propriétaire et l'opérateur doivent adapter l'évaluation en fonction des caractéristiques et des activités de leur installation aquatique.

¹ Bulletin d'information pour les installations aquatiques– Exploitation des installations aquatiques dans un contexte de COVID-19 : Recommandations pour la réouverture progressive

La forme physique de l'employé représente un moyen de prévenir des blessures et démontre sa capacité à effectuer un sauvetage en fonction des exigences aérobiques nécessaires.

1. Récupération d'objets : En partant dans l'eau, nager sur 15 m et faire un plongeon de surface pour récupérer un objet de 9 kg (20 lb) ; faire surface et transporter l'objet sur une distance de 5 m.
2. Démontrer sa condition physique anaérobie : En partant dans l'eau, nager 50 m la tête hors de l'eau.

Veillez à ce que les candidats démontrent des interventions en optant pour la méthode qui comporte le moins de risque durant un sauvetage avec contact. Lors de la pratique, permettre au sauveteur d'utiliser un mannequin ou d'enfiler un équipement de protection individuel.

1. Démontrer une prise en charge efficace d'une victime en détresse ou en situation de noyade en eau profonde dans un contexte de pandémie.
2. Démontrer une prise en charge efficace face à une victime immergée qui ne respire pas et administrer 10 cycles de 30 compressions sur un mannequin pour la RCR.

Exemple d'évaluation pour surveillant-sauveteur et assistant surveillant-sauveteur* en plage

Le propriétaire et l'opérateur doivent adapter l'évaluation en fonction des caractéristiques et des activités de leur installation aquatique. La forme physique de l'employé représente une mesure de prévention des blessures et démontre sa capacité à réaliser un bon sauvetage en fonction des exigences aérobiques que nécessite un sauvetage.

1. Démonstration de l'endurance et la condition physique aérobique : Courir 100 m avec une aide de sauvetage pour entrer dans l'eau; nager 100 m pour récupérer une victime consciente; remorquer la victime sur 100 m.
2. Démontrer l'utilisation efficace d'une planche ou d'une embarcation de sauvetage : Effectuer une approche de 5 m sur la plage; entrer dans l'eau avec une embarcation de sauvetage; récupérer une victime (un objet flottant) à 100 m et la ramener sur le rivage.

Veillez à ce que les candidats démontrent des interventions en optant pour la méthode qui comporte le moins de risque durant un sauvetage avec contact. Lors de la pratique, permettre au sauveteur d'utiliser un mannequin ou d'enfiler un équipement de protection individuel.

1. Démontrer sa capacité à effectuer une prise en charge efficace d'une victime en détresse ou en train de se noyer en eau profonde dans un contexte de pandémie.
2. Démontrer sa capacité à effectuer une prise en charge efficace face à une victime immergée qui ne respire pas, et effectuer 10 cycles de 30 compressions sur un mannequin pour la RCR.

Lorsque des **assistants surveillants-sauveteurs² sont employés pour la surveillance aquatique, le nombre d'assistants surveillants-sauveteurs chargés de la surveillance active des baigneurs ne doit pas dépasser le nombre de surveillants-sauveteurs en poste.*

² Société de sauvetage - [Assistant surveillant-sauveteur pour les piscines - Avril 2020](#)

Annexe B

Lignes directrices pour le sauvetage

Ces lignes directrices s'appliquent à tout incident lié à l'eau (par ex. une personne qui ne sait pas nager qui se retrouve en situation de détresse ou noyée, une victime blessée à la colonne vertébrale, une victime immergée, des convulsions, etc.).

Utilisez des méthodes de formation et/ou d'apprentissage mixte pour former le personnel à leur retour. Privilégiez la formation à distance pour ce qui est des protocoles spécifiques à la COVID-19 développés pour gérer le fonctionnement et les opérations de votre installation. Nous vous invitons à suivre les lignes directrices élaborées au sein de votre communauté concernant la réouverture des services et l'exploitation de vos installations.

Procédures de sauvetage

Les surveillants-sauveteurs doivent envisager le recours au sauvetage sans contact lorsque la situation le permet.

1. Avant d'entrer dans l'eau, ils doivent retirer tout masque ou couvre visage.
2. Pour les surveillants-sauveteurs dans l'eau, si possible, il faut s'approcher de la victime de manière à éviter toute proximité avec le visage.³
3. Pour tout sauvetage, réduire au minimum le nombre de sauveteurs qui sont en contact direct avec les victimes.
4. Dans la mesure du possible, désigner un membre du personnel pour prendre en charge la victime lors des premiers secours et de la réanimation. Les sauveteurs dans l'eau ont ainsi le temps de se sécher et d'enfiler leur ÉPI avant de continuer à s'occuper des victimes.
5. Pratiquer l'hygiène des mains avant, pendant et après l'intervention pour tout objet partagé et manipulé durant l'intervention et qui sont partagés (ex. bouée de sauvetage).
6. Après une intervention de sauvetage, les sauveteurs tout comme les victimes et les témoins doivent se laver les mains, se doucher avec du savon, changer de vêtements et mettre dans un sac les vêtements portés pendant le sauvetage (à laver).
7. Suivre les lignes directrice concernant le nettoyage et la désinfection⁴ pour les surfaces et le matériel de sauvetage utilisé par le personnel lors de la prestation des soins. Des problèmes de santé sont associés aux nettoyeurs et aux désinfectants. Toutes les précautions appropriées doivent être prises lors de l'utilisation de nettoyeur et de désinfectants : port des gants, ventilation adéquate, etc.

Évaluation et traitement

Les informations pour l'évaluation et le traitement sont présentées dans le bulletin d'information [Recommandation sur les premiers secours et la réanimation dans un contexte de COVID-19 de la Société de sauvetage.](#)

³ International Liaison Committee on Resuscitation (ILCOR) COVID-19 Practical Guidance for Implementation

⁴ Nettoyage et désinfection des espaces publics pendant la COVID-19 (Santé Canada)

<https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/publications/maladies-et-affections/nettoyage-desinfection-espaces-publics.html>

Mise en application des lignes directrices

Vous trouverez ci-dessous quelques exemples qui mettent en lumière la manière dont ces lignes directrices peuvent être appliquées. Les interventions qui nécessitent d'être à moins de 2 m doivent être adaptées en utilisant la méthode qui comporte le moins de risque, et selon les directives de la santé publique locale.

Exemple 1 Intervention à 1 surveillant-sauveteur* et un assistant surveillant-sauveteur	<ol style="list-style-type: none">1. Le surveillant-sauveteur signale et entre dans l'eau avec l'aide au sauvetage2. L'assistant-sauveteur se procure des équipements de secours et enfilent les ÉPI.⁵3. L'assistant-sauveteur assiste le sauveteur à sortir la victime de l'eau4. Le sauveteur qui sort de l'eau et qui doit intervenir auprès de la victime doit se sécher et enfiler un ÉPI approprié avant de continuer à administrer des soins.5. Donner un masque à la victime pendant les soins si elle le tolère.<ul style="list-style-type: none">• Donner des directives aux personnes qui accompagnent la victime et qui sont membre du même ménage pour vous assister durant l'intervention pour apporter leur aide lors de situation de sauvetages complexes6. Appliquer les protocoles de désinfection après le sauvetage
Exemple 2 Intervention à 2 surveillants-sauveteurs*	<ol style="list-style-type: none">1. Sauveteur 1 : signale et entre dans l'eau avec l'aide au sauvetage2. Sauveteur 2 : initie la sortie de l'eau, intervient en renfort et aide à l'évacuation de la victime, lorsqu'hors de l'eau, enfile un masque de procédure de qualité et une protection oculaire.3. Le sauveteur 1 qui sort de l'eau et qui doit intervenir auprès de la victime doit se sécher et enfiler un ÉPI approprié avant de continuer à administrer des soins4. Poursuivre avec les étapes 5 à 7 de l'exemple 1

Lorsque des **assistants surveillants-sauveteurs⁶ sont employés pour la surveillance aquatique, le nombre d'assistants surveillants-sauveteurs chargés de la surveillance active des baigneurs ne doit pas dépasser le nombre de surveillants-sauveteurs en poste.*

⁵ Annexe E. Équipement de protection individuel pour les surveillants-sauveteurs en lien avec la COVID-19

⁶ Lifesaving Society - Assistant Lifeguard for Swimming Pools Standards 2020

ANNEXE C

Protocoles pour l'éducation à la sécurité et l'application des règles relatives à la baignade en situation de pandémie à la COVID-19

1. Utilisez des méthodes de formation et/ou d'apprentissage mixte pour former le personnel à leur retour. Privilégiez la formation à distance pour ce qui est des protocoles pour l'éducation à la sécurité et l'application des règles relatives à la baignade en situation de pandémie à la COVID-19. Nous vous invitons à suivre les lignes directrices élaborées au sein de votre communauté concernant la réouverture des services et l'exploitation de vos installations.
2. Il est important de rappeler au personnel que de façon générale, le risque de transmission par l'eau de baignade est jugé faible. Dans une installation aquatique, le principal risque de transmission de la COVID-19 est relié à la proximité étroite avec une personne infectée, que ce soit dans l'eau ou hors de l'eau. Le contact avec des surfaces contaminées par une personne infectée pourrait aussi être un mode de transmission possible (matériel et équipements de baignade). Le respect des mesures habituellement appliquées visant à assurer l'hygiène et la salubrité de l'eau des installations de baignade doivent être appliquées avec rigueur.
3. Pratiquer la distanciation physique, ce qui peut inclure de travailler derrière des barrières de protection ou de porter d'un masque de procédure de qualité ou afin de se protéger tout en permettant l'éducation à la sécurité et l'application des règles.
4. Lorsque possible et nécessaire, désigner un membre du personnel pour informer et éduquer le public sur les protocoles spécifiques à la COVID-19.
5. Le personnel qui effectue une tâche reliée à la surveillance aquatique ne doit pas être impliqué dans les tâches de renforcement et d'éducation des règles d'hygiène ou de contrôle des baigneurs. Ces tâches peuvent devenir des distractions qui sont un facteur de noyade en milieu surveillé et doivent être confié à des personnes qui ne sont pas affecté à la surveillance aquatique. La mise en place d'un programme d'éducation des baigneurs avant de leur donner accès à l'installation aquatique permet de réduire la nécessité de faire de l'éducation durant les activités de baignade.
6. Il est important de rappeler au personnel que ce n'est pas tous les usagers qui accepteront les nouveaux protocoles de l'installation, signaler immédiatement tout problème au responsable de la piscine.
7. Il convient de rappeler à l'ensemble du personnel les politiques relatives au service à la clientèle ainsi qu'à la sécurité personnelle en matière de harcèlement sur le lieu de travail.

Application des lignes directrices

Vous trouverez ci-dessous des exemples qui mettent en lumière la manière dont ces lignes directrices peuvent être appliquées.

1. Les baigneurs qui présentent des symptômes reliés à la COVID-19 ne seront pas admis à la piscine.
2. La prévention de la noyade est primordiale dans une installation aquatique, pour cette raison, les vêtements de flottaison individuels et les gilets de sauvetage doivent demeurer accessibles aux usagers.

Le prêt de vêtements de flottaison individuels ou de gilets de sauvetage doit être maintenu. L'équipement doit être nettoyé et désinfecter entre chaque utilisateur selon les directives en vigueur.

3. Avant d'accéder à l'installation, informer et éduquer le public, les parents et les gardiens sur toutes les nouvelles conditions d'admission, y compris sur tout ce qui a trait à la santé ainsi que sur leurs responsabilités en termes de distanciation physique face aux personnes qui ne font pas partie de leur ménage pour toutes les activités et les commodités offertes par l'installation.
4. Informer et éduquer les clients sur les mesures de circulation à sens unique autour de l'installation, par exemple lorsqu'ils entrent ou sortent des douches, des vestiaires ou des toilettes.
5. Informer et éduquer les clients sur les mesures mises en place pour éviter les rassemblements de foule et encourager la distanciation physique dans les files d'attente pour les accessoires récréatifs.
6. Informer et éduquer les participants aux activités sur la nécessité de ne pas partager leur équipement personnel, tels que les bouteilles d'eau, serviettes, lunettes, etc. Inviter les baigneurs à apporter leur propre matériel à la piscine.
7. Dans la mesure du possible, les surveillants-sauveteurs doivent maintenir une distance physique tout en assurant une application efficace et cohérente des règles et de la prévention des incidents.
8. Dans la mesure du possible, les surveillants-sauveteurs doivent maintenir une distance physique lorsqu'ils transmettent des informations aux autres membres de l'équipe.
9. Les surveillants-sauveteurs doivent suivre et maintenir de nouveaux protocoles sur le nettoyage et la désinfection des surfaces tout au long de la journée de travail.⁷

⁷ Entretien des installations aquatiques dans un contexte de COVID 19 : Nettoyage, décontamination et gestion de la qualité de l'eau dans les installations aquatiques.

Annexe D

Lignes directrices pour les programmes de formation

L'OMS a identifié la noyade comme un enjeu de santé publique. Le maintien des programmes de formation est essentiel afin de favoriser les interactions sécuritaires avec l'eau et ainsi prévenir les risques de noyade.

Ces lignes directrices ne remplacent en aucun cas les critères d'évaluation actuels des programmes d'enseignement. L'objectif de ces recommandations et stratégies est d'adapter la programmation aux mesures de distanciation physique, à la restriction des contacts personnels, aux protocoles d'hygiène recommandés et aux exigences de ratios restreints, afin de réduire le risque de transmission du virus de la COVID-19.

Ces recommandations fournissent des orientations aux propriétaires et aux opérateurs d'installations aquatiques pour former leurs équipes. La principale préoccupation devrait être de réduire au minimum le risque de transmission de la COVID-19 et de garantir la sécurité des employés et du public.

Après une longue période d'absence du travail, le personnel aquatique doit être prêt à superviser et à enseigner de manière efficace à tous les participants aux activités aquatiques, ainsi qu'à respecter les changements apportés aux protocoles d'enseignements et à l'utilisation des équipements.

Recommandations

1. Suivre les lignes directrices énoncées par les autorités de santé publique provinciales ou territoriales de votre région afin de vous aider dans l'élaboration du plan de reprise des activités et de maintien des activités de formation en situation de pandémie. Les directives concernant la distanciation physique, l'hygiène des mains et l'étiquette respiratoire, les procédures de nettoyage et de désinfection et l'équipement de protection individuel (ÉPI) obligatoire pourrait influencer le nombre de participants dans chacun des cours.
2. Mettre en place des protocoles de contrôle et suivre les recommandations de la santé publique de votre région concernant les personnes symptomatiques à la COVID-19 (ex. : refuser les candidats et le personnel qui présentent des signes et des symptômes liés au coronavirus ou qui ont été exposés à une personne atteinte de COVID-19).
3. Afficher des panneaux sur la manière de prévenir la propagation de la COVID-19, notamment pour informer le public que les participants présentant des symptômes ne pourront pas participer aux programmes. Permettre une flexibilité pour la reprise des cours pour les candidats qui ne peuvent suivre un cours en raison de symptômes liés à la COVID-19 ou de contact avec une personne symptomatique et ce afin d'encourager les candidats à s'absenter d'un cours lorsque requis et ainsi prévenir la propagation de la COVID-19.
4. Utilisez d'autres méthodes de formation et/ou d'apprentissage mixte pour former le nouveau personnel de moniteur de retour au travail. L'apprentissage mixte est une combinaison d'apprentissage en ligne et d'apprentissage en présentiel.

- Avant la formation en présentiel, utiliser l'apprentissage en ligne pour ce qui est des protocoles spécifiques à la COVID-19 développés pour gérer le fonctionnement et les opérations de votre installation.
 - Chaque division provinciale de la Société de sauvetage peut demander aux affiliations une approbation préalable des plans d'apprentissage mixte en ce qui concerne les programmes de sauvetage.
5. Assurer la mise en place progressive des programmes et des services aquatiques, en commençant par la formation du personnel, suivie par :
 - Les programmes de natation de haute performance et Leadership
 - Les programmes tels que la natation en longueur ou la baignade récréative
 - Les programmes de remise en forme aquatique
 - Puis introduire progressivement les programmes d'apprentissage de la natation
 6. La formation du personnel en présentiel doit se faire en respectant les mesures de distanciation physique appropriées et peut avoir un impact sur le nombre de participants à chaque séance de formation.
 - Demander au personnel de maintenir une distance physique pendant la formation, encourager régulièrement les participants à se laver les mains avant, pendant et après la formation et après l'utilisation des équipements, et promouvoir l'étiquette respiratoire.
 7. Créer un espace d'enseignement sécuritaire sur la promenade de la piscine, votre quai ou sur la plage. Les méthodes permettant d'obtenir ces espaces sûrs peuvent inclure :
 - De désigner des zones individuelles de 2 mètres de diamètre avec des barrières, des cônes, des poteaux ou du ruban imperméable antidérapant.
 - De mettre en place une signalisation avec des flèches directionnelles pour contrôler la circulation. Utiliser des marqueurs imperméables, des feuillets autocollants ou des marchepieds pour maintenir une distance physique, diriger les participants et éviter les zones restreintes.
 - Diviser la piscine ou la zone de baignade de la plage avec des tracés de natation ou des lignes de bouées.
 - Les instructeurs doivent faire tourner leurs participants à travers les zones, selon les besoins, pour les exercices d'adresse, la nage de sprint ou d'endurance et les sauvetages.
 - Prévoir suffisamment d'espace pour la natation, par exemple un couloir de natation pour l'aller et un autre pour le retour ou des couloirs individuels pour la nage en longueur.
 8. Envisager d'adapter les directives de surveillance pour les surveillants-sauveteurs pendant les cours de natation.
 - Si les candidats sont distancés plus que d'habitude pour tenir compte de la distance physique, il peut être difficile d'assurer une surveillance efficace si le moniteur fait également office de surveillant-sauveteur pour l'ensemble de son groupe.
 9. Pour éviter le risque de transmission du virus par l'utilisation d'aides pédagogiques, les moniteurs doivent assigner un aide pédagogique à chacun des participants (par ex. des mannequins de réanimation, des planches de natation, des vêtements de flottaison individuel (VFI), du matériel de sauvetage ou des jouets).

- Les aides pédagogiques doivent être numérotées pour éviter la contamination croisée.
 - Veiller à ce que les aides à l'apprentissage soient nettoyées et désinfectées entre chaque utilisation.
 - Les candidats doivent être encouragés à apporter leurs propres aides à l'apprentissage, telles que des planches de natation, des vêtements de flottaison individuel (VFI) ou des masques de poche.
10. Si des membres d'un même ménage, tels qu'un parent, un tuteur, un frère ou une sœur apportent leur aide dans des domaines qui peuvent nécessiter un contact direct, comme les sauvetages, ou accompagnent les enfants d'âge primaire, assurez-vous qu'ils sont évalués sur leurs aptitudes en natation et qu'ils sont correctement formés en ce qui concerne les comportements qui permettent d'éviter la propagation de la COVID-19.
11. N'utiliser des aides à l'apprentissage et des équipements spécialisés que lorsque cela est nécessaire pour une compétence.
- Dans la mesure du possible, lorsqu'ils enseignent, les moniteurs doivent respecter les directives relatives à la distance physique et lorsque la distanciation physique ne peut pas être maintenue de porter un masque de procédure de qualité et une protection oculaire.
 - Les participants doivent être enseignés sur la manière d'enfiler ou d'enlever un ÉPI en toute sécurité.

Stratégies

La sécurité en matière d'enseignement, les principes de gestion des risques et les caractéristiques des participants ont inspiré l'élaboration de 4 étapes pour la réintroduction des programmes. Les propriétaires et les opérateurs devraient suivre ces étapes lorsqu'ils planifient la réintroduction de programmes de cours dans les installations aquatiques. Ces recommandations favorisent une introduction sécuritaire de programmes d'enseignement qui tiennent compte des ressources et des protocoles supplémentaires qui doivent être mis en place.

Afin de mettre en place les mesures de protection appropriées, les propriétaires et les opérateurs doivent évaluer le risque de transmission de la COVID-19 pour chaque étape, en tenant compte de la capacité de l'installation et des directives de la santé publique.

Bien que la Société de sauvetage préconise l'approche échelonné lors des interventions en sauvetage certaines interventions nécessitent des contacts. Veillez à ce que les candidats démontrent des interventions en optant pour la méthode qui comporte le moins de risque durant un sauvetage avec contact. Lors de la pratique, permettre au sauveteur d'utiliser un mannequin ou d'enfiler un équipement de protection individuel

Consulter votre division provinciale de la Société de sauvetage pour obtenir des conseils et des informations sur les adaptations spécifiques à chacun des programmes offerts en fonction des directives de la santé publique locale.

Ce tableau a été élaboré pour fournir des conseils en ce qui a trait à l'ajout progressif des activités dans le calendrier de programmation de votre installation et la formation du personnel de formation.

Étape 1 Formation du personnel	Personnel (Surveillants-sauveteurs, moniteurs, évaluateurs, formateurs, entraîneurs, officiels, responsable de la sécurité) Ces candidats sont des leaders et peuvent suivre les mesures préconisées par la santé publique telle que la distanciation physique.
Étape 2 Accès au public	Secouristes, Médaille et Croix de bronze, Sauveteurs national et Moniteurs de natation et en sauvetage Ces candidats ont un niveau relativement élevé de compréhension, de capacité d'apprentissage et de connaissance de la Société de sauvetage. Ils sont familiers avec l'acquisition de compétences et peuvent adopter des comportements qui empêchent la propagation de la COVID-19, y compris les mesures de distanciation physique. Nageurs de haute performance Ces participants ont un niveau élevé de compétence et de capacité à suivre les mesures de distanciation physique.
Étape 3 Accès au public	Étoile de bronze et Jeunes sauveteurs Sous la supervision d'un moniteur en sauvetage, ces candidats sont plus indépendants, suivent facilement des directives et peuvent adopter des comportements qui empêchent la propagation de la COVID-19, y compris les mesures de distanciation physique.
Étape 4 Accès au public	Apprendre à nager - Former les nageurs (niveau 3 ou supérieur) Sous la supervision d'un moniteur de natation, ces candidats sont à l'aise en eau profonde; ils nécessitent un niveau élevé de supervision, d'instruction directe, de surveillance et d'orientation. Ils peuvent bénéficier d'un contact indirect avec une assistance physique à distance. Apprendre à nager – Préscolaires et scolaires (niveau 1-2) Les candidats sont moins compétents dans l'eau et ont besoin d'une supervision constante nécessitant souvent un contact direct pour la sécurité et généralement en eaux peu profondes.

Étape 1 : Apprentissage mixte et possibilités de diffusion de contenu entièrement en ligne

- Options disponibles pour les participants afin d'éviter la transmission, petits groupes.
- Compétence des nageurs hautement qualifiés, capacité des participants à assurer eux-mêmes les mesures de distanciation pendant qu'ils sont dans l'installation.

Formation des sauveteurs et des moniteurs, niveaux avancés ou professionnels tels que les évaluateurs, formateurs, entraîneurs, officiels et les cours de gestion de la sécurité.

- Une approche d'apprentissage mixte pourrait être utilisée pour les programmes de formation en sauvetage où les compétences théoriques et les concepts sont appris. Certaines divisions de la Société de sauvetage peuvent exiger l'approbation préalable des plans d'apprentissage mixte. Nous vous invitons à consulter votre division provinciale de la Société de sauvetage au préalable.

Étape 2 : Spécialité ou formation professionnelle telle que les premiers secours, Médaille de bronze, Croix de bronze ou Sauveteur national

- Une salle de classe peut être appropriée pour certains sujets et certaines compétences tout en s'assurant de respecter les principes de distanciation physique et des ratios plus faibles. Les approches d'apprentissage mixte peuvent être appropriées pour la théorie, les connaissances et les concepts. Pour plus de détails, consulter les directives des autorités de santé publique provinciales ou territoriales ainsi que les recommandations au niveau communautaire.
- Les candidats peuvent faire la démonstration d'une évaluation en personne, des compétences de sauvetage et du traitement des victimes à l'aide d'un mannequin de RCR ou de sauvetage ou encore d'un membre du même ménage. La démonstration de l'évaluation peut se faire de manière interactive en ligne avec un moniteur. Les moniteurs devront fournir aux candidats un retour d'information en temps réel afin de leur montrer différents angles de compétences pour les démonstrations en ligne.
- L'utilisation de quiz oraux ou de questions peut être un outil d'apprentissage efficace pour les éléments de connaissance.
- Les compétences en termes de surveillance et de sauvetage peuvent être effectués sur un mannequin de RCR ou de sauvetage ou sur un membre du même ménage que le candidat. La RCR est démontrée sur un mannequin de RCR avec des poumons jetables et un DEA de pratique en utilisant des gants jetables, un masque de poche ou un ballon masque (BM) avec filtre viral, etc.
- Les candidats devront apprendre à enfiler et à retirer en toute sécurité différents ÉPI tels que des gants jetables, un masque, une visière ou des lunettes de protection, une blouse, un tablier ou tout autre vêtement de protection.
- Les moniteurs devront faire preuve d'innovation dans l'enseignement des premiers secours en raison des divers accessoires, aides à l'apprentissage et fournitures tels que les traitements pour les hémorragies et les blessures nécessitant des gazes, des bandages, des attelles, des poches de glace, du sucre (comprimés de glucose, bonbons, boissons au jus de fructose), etc.
- Une autre stratégie d'enseignement pour les situations de sauvetage consiste à permettre aux candidats de simuler une reconnaissance, aussi mais d'utiliser un mannequin de sauvetage lors de l'intervention si un membre du ménage du sauveteur n'est pas disponible. Une fois que le mannequin de sauvetage est sorti de l'eau, il faut alors enfiler son ÉPI.

Étape 3

- Possibilité de proposer un apprentissage mixte
- Nageurs compétents, petits groupes, capacité à suivre les règles de l'installation.
- Compétences qui nécessitent des conseils directs de la part des moniteurs, risque de transmission présent lors de l'apprentissage de nouvelles habiletés qui impliquent un contact.

Cours de sauvetage tels que Jeunes sauveteurs ou l'Étoile de bronze

- Les candidats peuvent pratiquer de manière indépendante pendant de courtes périodes, mais ils doivent faire l'objet d'une surveillance constante afin de garantir une distance physique et un usage sécuritaire des équipements.
- Les salles de classe peuvent être adaptées pour certains sujets et techniques tout en s'assurant de respecter la distanciation physique ou des ratios réduits.
- Plusieurs approches d'apprentissage mixte peuvent également être appropriées pour ce qui est des items d'apprentissage de connaissances théoriques.
- L'équipement de sauvetage et les aides à l'apprentissage utilisés à ces niveaux doivent être désinfectés conformément aux protocoles locaux. Il s'agit d'items tels que les objets lestés, les aides flottantes, les cordes, les aides de sauvetage, les mannequins de RCR, les DEA de pratique, les équipements de premiers secours et les barrières de protection.
- Pour éviter tout contact physique et le risque de propagation de COVID-19, utiliser un mannequin de sauvetage pour les sorties de l'eau, la récupération des victimes immergées, les remorquages, les transports et la réanimation.
- Les membres d'un même ménage peuvent être sollicités comme participants lors des scénarios de premiers secours ainsi que pour les techniques de sauvetage nécessitant un contact.

Étape 4

- Ces programmes sont basés sur l'acquisition de compétences dans l'eau.
- Le niveau de compétences en natation varie des nageurs intermédiaires à l'aise en eau profonde jusqu'aux débutant ne sachant pas nager.
- Les jeunes enfants doivent être assistés dans les vestiaires et surveillés sur la promenade et près de l'eau. Ils doivent être accompagnés pour assurer une bonne hygiène personnelle et, surtout, ils ne sont pas en mesure de respecter par eux-mêmes les règles de distanciation physique de l'installation.

Apprendre à nager, niveau supérieur tel que le niveau Nageur 3+

- Superviser étroitement les candidats à l'étape 4 pour s'assurer qu'ils maintiennent une distance physique tout en pratiquant leurs compétences. Les démonstrations, les explications et la pratique seront plus difficiles. Choisir des formations qui permettront une distanciation physique.
- Diviser le bassin en zones pour les stations. Des couloirs peuvent être aménagés pour les sprints et la nage d'endurance en montant un couloir et en descendant le suivant. Les candidats pour ces niveaux devront être dirigés vers des zones sûres afin de pratiquer leurs compétences et leurs mouvements.

Apprentissage de la natation, niveaux tels que Parent et enfants, Préscolaire, Nageur 1-2, et sessions d'éducation ou démonstrations de *Water Smart*

- Les participants à la quatrième étape ont besoin d'une supervision directe et d'un contact physique lors de l'apprentissage. Envisager de faire appel à un membre de la maisonnée, tel qu'un parent, un tuteur, un frère ou une sœur pour les assister dans l'eau.

- Les moniteurs doivent choisir les méthodes d'enseignement et les formations qui permettent d'assurer la sécurité des candidats et de respecter les exigences en matière de distanciation physique.
- N'utiliser les aides à l'apprentissage que si elles sont nécessaires. Fournir des aides à l'apprentissage pour chaque participant. Nettoyer et désinfecter les aides à l'apprentissage entre chaque utilisation.
- Envisager des cours en groupe familial comme une option permettant d'offrir un enseignement à plusieurs niveaux au sein d'une unité familiale. Les membres de la famille peuvent assurer un contact direct lorsque nécessaire pour aider les participants à développer de nouvelles habiletés.